

L'an deux mil six, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully Les Mines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 15.12.2006 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice

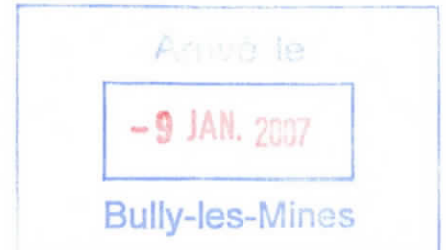
Excusés ayant donné procuration :

M. Bernard PALUSZKIEWICZ, Adjoint au Maire
 M. Patrick MYLLE, Conseiller Délégué,
 MMES Evelyne RYBSKI, Sylvie LINQUETTE, Conseillères Municipales.

Absents :

MM. Patrice DUBOIS, Robert COQUELIN, Marc VERBRUGGE, Conseillers Municipaux.

Monsieur René NEVEJANS est désigné secrétaire de séance.



MOTION DU COMITE RADICALEMENT ANTI-CORRIDA: « BULLY LES MINES, VILLE ANTI-CORRIDA ET CONTRE LES COMBATS DE COQS » :

Des « spectacles taurins » ainsi que des « spectacles de combats de coqs » continuent de se dérouler dans certaines villes du Sud de « tradition taurine » et dans certaines villes du Nord qui possèdent un gallodrome, profitant de la tolérance accordée par la Loi.

« L'argument culturel est une fiction destinée à donner à la corrida une antiquité qu'elle n'a pas pour tenter de la justifier (...). Le spectacle de la cruauté doit provoquer des réactions de défense, pour l'honneur » T. MONOD.

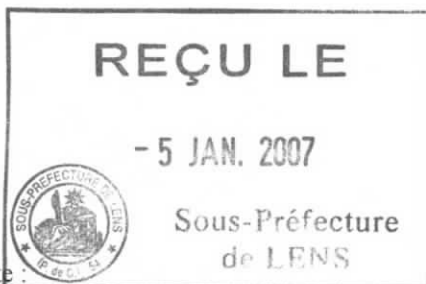
Il ne peut être toléré :

- que la banalisation de la souffrance animale serve au développement lucratif d'un fonds de commerce,
- que l'Etat ou les collectivités territoriales subventionnent totalement ou partiellement les corridas et les combats de coqs ou toutes activités s'y rapportant.

De ce fait, il est demandé que le Conseil Municipal se prononce sur la motion qui suit :

- 1) Déclarer BULLY LES MINES, ville anti-corrida, contre les combats de coqs et amie des animaux,
- 2) S'opposer à toutes représentations dans lesquelles on torture les animaux,
- 3) Ne pas autoriser l'affichage ou la publicité inhérents à ce type de représentation,
- 4) Faire parvenir cette motion aux instances politiques et aux groupes parlementaires,
- 5) Rendre publique cette motion à travers les médias municipaux et régionaux,
- 6) Informer et associer les habitants de notre commune à cette action en les invitant à apporter leur soutien à toute association anti-corrida,

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.



Résultats du vote :

POUR :	24	(VIVRE ENSEMBLE : 19 + POUR BULLY TOUS ENSEMBLE : 5)
CONTRE :	2	VIVRE ENSEMBLE
REFUS DE VOTE :	4	PRCF

POUR EXTRAIT CONFORME,
 Le Maire,
 M. François LEMAIRE,

lex JM le 10/1/07

